



Ministère de l'éducation nationale

Ministère de la culture

DGESCO B3-4 N° 2018-0117

Paris, le 18 JUIL. 2018

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles

s/c de Mesdames les préfètes et messieurs les préfets de région

Mesdames les vice-rectrices et messieurs les vice-recteurs ; les inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) ; les déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) ; les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ; les conseillers éducation artistique et culturelle auprès des directrices et directeurs régionaux des affaires culturelles.

Objet : Lancement de la 3^{ème} édition de « Création en cours »

Initié en 2016-2017 dans la dynamique des Assises de la Jeune Création, porté par l'établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, avec le soutien du ministère de la culture et en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, « Création en cours » est un dispositif national, croisant les enjeux de soutien à la création, d'accompagnement à l'insertion professionnelle des artistes, de transmission auprès des élèves et de présence de la culture dans tous les territoires.

Pour les jeunes artistes, « Création en cours » est une opportunité de développer un projet de création et de recherche et de le mettre en partage avec des élèves, ce qui constitue une expérience professionnelle sur le plan de la création et de la transmission. Par ailleurs, l'accompagnement de leur projet par les Ateliers Médicis et par les directions régionales des affaires culturelles contribuent également à leur professionnalisation.

Pour les élèves, « Création en cours » est un projet d'éducation à l'art et d'éducation par l'art avec un volet artistique, soit une pratique individuelle ou collective, un volet culturel, soit la rencontre d'un artiste, et enfin un volet pédagogique, soit l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture. Le dispositif « Création en cours » participe pleinement à l'engagement présidentiel de permettre à 100 % des élèves d'avoir accès à une éducation artistique et culturelle de qualité.

Lors des deux éditions précédentes, 251 projets ont impliqué 320 artistes, plus de 2 500 élèves de CM1, CM2 et 6^{ème}, des équipes enseignantes, des parents d'élèves, des élus et des acteurs culturels du territoire, créant ainsi une dynamique culturelle porteuse dans les territoires concernés.

Pour la troisième édition de l'opération « Création en cours », ce sont 135 projets portés par de jeunes artistes issus de tous les champs artistiques et toutes les esthétiques qui seront soutenus pour un temps de recherche, d'expérimentation, de création de plusieurs mois et d'un temps de transmission entre janvier et juin 2019 auprès des élèves de CM1, CM2, 6^{ème}, scolarisés dans les territoires les plus

.../...

éloignés de l'offre culturelle, en particulier en milieu rural, dans les zones périurbaines et dans les territoires d'outre-mer.

Chacun des 101 départements français bénéficiera d'un projet « Création en cours ». Les académies qui comptent certains départements répondant aux critères cités, bénéficieront de plusieurs projets. Elles seront informées par courriel, par les services de la direction générale de l'enseignement scolaire.

Il revient aux recteurs d'académie, en concertation avec les directeurs régionaux des affaires culturelles, d'identifier les écoles où les établissements susceptibles d'accueillir l'artiste dans le cadre de cette opération, en fonction de leur éloignement d'une offre culturelle de qualité et de la volonté des équipes d'enseignants d'accueillir ce projet.

Les écoles et établissements pressentis dans la phase d'identification doivent pouvoir disposer de toute l'information sur l'opération, à savoir la note protocole présentant le dispositif « Création en cours » et le mode d'emploi enseignant, à destination des équipes pédagogiques, tous deux en annexe au courrier.

En participant à « Création en cours », les écoles accueillent dans leurs murs un artiste et sa démarche de création et vivent aux côtés de l'artiste une partie de son cheminement, de son processus, de son interrogation artistique. Afin d'éviter tout désistement ultérieur, il est en effet important que les établissements identifiés aient bien compris en amont la spécificité du dispositif « Création en cours » qui est une résidence d'artistes de nature particulière dans le sens où les écoles participantes s'engagent à s'ouvrir à de nouveaux champs et pratiques culturelles.

Les équipes des Ateliers Médicis se tiennent à la disposition des équipes pédagogiques et académiques, pour apporter des précisions complémentaires sur « Création en cours ».

Pour chaque école sélectionnée par les services académiques, une fiche d'identification, annexée à ce courrier, devra être retournée complétée, avant le vendredi 28 septembre 2018, à l'adresse dédiée : creationencours@education.gouv.fr

Nous savons pouvoir compter sur votre implication pour assurer la réussite de cette troisième édition de « Création en cours ».

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation
Le directeur général
de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

Pour la ministre de la culture
et par délégation
Le secrétaire général

Hervé BARBARET

PJ :

- note protocole présentant le dispositif « création en cours »
- mode d'emploi à destination des écoles
- formulaire d'identification des écoles